

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30/11/2021

### DÉLIBÉRATION N° C.2021-22 STRATEGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Date de la convocation  
22/11/2021

Le 30/11/2021 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit certaines dispositions dérogatoires jusqu'au 31 juillet 2022 inclus.

La circulaire de la Préfète de Corrèze du 19 novembre 2021 précise que sont à nouveau en vigueur notamment les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain			x		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène		G. BARAT	x		
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie		G. BARAT	x		
SERRE Françoise			x		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	2		3	129

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe		JM TAGUET	X		
CORNELISSEN Jacqueline	X				
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.			X		
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
TAGUET Jean-Marie	X				
VIDAL Marie-Laure		J. CORNELISSEN	X		
ZIOLO Eric		JM TAGUET	X		
<b>23</b> CHEVREUX Laurence			X		
DEFEMME Catherine			X		
JOUANNETAUD Marinette			X		
LEGER Jean-Luc			X		
MARTIN Valéry			X		
SIMONET Valérie			X		
<b>87</b> LARDY Brigitte	X				
MALET Patrick		B. LARDY	X		
TOTAL / 16 (25 % des voix)	3	5		8	71,667

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
BUJON Marc			X		
CORNELISSEN Tony	X				
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal			X		
VMM BONNET-TENEZE V.	X				
BOUCHOT Estelle					

	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla			X		
	SAVIGNAC Sylvie		V. BONNET TENEZE	x		
VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					
CGS	BONIFAS Marina					
	HOEZELLE Pierre					
	LETELLIER Thierry	X				
	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin					
CSO	ESCOUBEYROU Luc	X				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard		P. MOUNAUD	x		
	ROULLAND René					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	COLIN Juliana	x				
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	x				
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	10	2		12	

#### Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier	x				
BELIN Aurélie	x				
BEYNEL Liliane		C. HORNEBECK	X		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Clément		C. HORNEBECK	x		
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHARTIER Pierre					
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique	x				
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial		J. CORNELISSEN	X		
COURTEIX Michel	x				
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie					
FONTAINE Guillaume					
GAGE Pascal					
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno					
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel	x				
LALY Denise					
LAUZANNE Claudie					
LECLERCQ Nicolas					
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				

LOGE Jean-François	x				
LOUCHART Arnaud			x		
MANDON Henri					
MARLEIX Andrée			x		
MARTINIE Gérard	x				
MAZALEYRAT Emilie		A HUNDZINGER	x		
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence	x				
MORATILLE Gérard					
NOUAÏLLE Josette	x				
PENEL Eric		MJ BILLOT	x		
PEREON Julien					
PETIT Pascal					
PIGEROL Valérie			x		
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre			X		
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise			x		
SAUGERAS Michel	x				
SEGUI Aurélien			x		
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves	x				
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine		C. LEFEVRE	x		
VIROLLE Sabine		L. MOCAER	x		
TOTAL / 65	24	7		31	

#### Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian		C. PARDANAUD	x		
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x				
BERTRAND Michel					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier	x				
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre	x				
DUMEYNIÉ Jean-Claude					
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle					
LAPOSTOLLE Gaëlle	x				
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick	x				
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica			x		

REUGE Bernard			x		
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x		x		
SOULMAGNON Philippe			x		
TERNAT Didier					
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique		L. ESCOUBEYROU	x		
ZUCCA Alain		G. LAPOSTOLLE	x		
TOTAL / 43	8	3		11	

#### Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine	x				
BLANQUET Géraldine					
BODIN Pascal					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore		L. DELEFOSSE	x		
DUMONT SAINT PRIEST F.					
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle	x				
LAHAYE Françoise	x				
LE GRAND Yannick					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles			x		
SUDRON Frédéric		MC GARDELLE	x		
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	6	2		8	
Communes et EPCI=30 % des voix	48	14		62	86

#### Participaient également à la réunion :

**Personnels du Syndicat mixte :** Juliette GIOUX, Stéphanie CHEZE, Cécile GEAY, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Violette JANET-WIOLAND, Marie MAZURIER,

#### **6201 : Stratégie EnR**

##### **Charte de Parc 2018-2033 :**

##### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales**

**Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Orientation 2 : Accompagner la mutation des paysages**

##### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition**

**Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

**Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive**

##### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant**

**Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

#### **Hors Contrat de Parc 2018 – 2022**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;  
**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)  
**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;  
**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;  
**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;  
**Vu** la délibération n°C2021-06 en date du 18 janvier 2021 du Comité syndical approuvant le CAP Territoire à énergie positive (TEPOS) ;

**Considérant** que la stratégie « énergies renouvelables » s'inscrit dans une approche transversale en faveur du développement local et de l'adaptation au changement climatique ainsi que dans l'action générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

#### Contexte :

Dans le cadre de ses programmes Energie-Climat, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est engagé à devenir un territoire à énergie positive (TEPOS) comme décrit dans l'orientation 6 de la Charte de Parc 2018-2033. Au-delà de la recherche de sobriété et d'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables représente un volet important. Le territoire dispose d'un potentiel de production d'énergies renouvelables important. La mobilisation de ces ressources est motivée par l'accroissement d'une demande en énergies renouvelables qui dépasse la demande spécifique du territoire. Beaucoup de projets sont susceptibles de voir le jour. Il convient donc d'anticiper leur émergence, puis de les accompagner, pour prévenir d'éventuelles atteintes au patrimoine naturel, paysager et culturel.

#### Description du projet :

Le SMAG PNRML a ainsi porté une étude (document joint, annexe 2) et une concertation permettant d'aboutir aujourd'hui aux principes d'acceptation et à la territorialisation des énergies renouvelables, en lien avec les ambitions et les possibilités du territoire du Parc.

Pour cela, le tableau ci-dessous propose une trajectoire en termes d'objectifs et d'opérationnalité sur les prochaines années par type d'énergies renouvelables :

EnR	Potentiel Production annuelle <i>Objectif 2030</i>	Principes et territorialisation	Feuille de route et orientations
<b>Solaire photovoltaïque</b>	Potentiel théorique important ++++ <b>60 GWh</b> +80 GWh	<b>PRINCIPES DE LOCALISATION</b> -En toiture (tout bâtiment) -Eviter les surfaces agricoles, naturelles, humides, forestières, sauf : sites dégradés, projets innovants/expérimentaux	Maîtriser le développement du solaire au sol et accélérer le développement des sites à enjeux (dégradés) <b>*Expertiser les sites identifiés en collaboration avec les communes et les EPCI</b>

		<p>encadrés...</p> <p><b>PRINCIPES DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b> -Proposer une expertise des enjeux écologiques</p> <p><b>PRINCIPES DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX</b> -Respecter le récit paysager, l'architecture locale et les perceptions d'ensemble -Respecter la hiérarchisation de l'usage des nouveaux bâtiments agricoles (agricole &gt;EnR) -Favoriser l'intégration en toiture (industriel et artisanat)</p> <p><b>PRINCIPES DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES</b> -Favoriser la participation des collectivités et/ou des citoyens</p>	<p>Mobiliser le cadastre solaire pour massifier les projets de petite ampleur <b>*Identifier les potentiels bâtis les plus intéressants et accélérer la réalisation de projets.</b> <b>*S'assurer qu'il existe une démarche d'accompagnement auprès des habitants.</b> <b>*Initier ou accompagner les projets citoyens.</b></p> <p>Initier une économie « circulaire » locale <b>*Développement des éléments (préfabriqués ou autres) en bois local : structures pour ombrières de parking, structures renforcement de bâtiment, mobilier...</b></p> <p>Lancer et accompagner des projets pilotes : agrivoltaïsme et solaire flottant <b>*Animer et piloter une démarche territoriale et initier quelques projets expérimentaux.</b></p> <p>Animer le territoire <b>*S'assurer qu'il existe une animation et formation du réseau d'artisans locaux.</b></p> <p>Accompagner les porteurs de projets <b>*Produire un guide de recommandations (volet paysager).</b></p>
<p><b>Bois énergie</b></p>	<p>Potentiel théorique important mais une ressource fragile et sous tension +++ <b>469 GWh</b> +39 GWh</p>	<p><b>PRINCIPES DE LOCALISATION</b> -Développer les circuits courts du bois énergie / Relocaliser les exploitations existantes</p> <p><b>PRINCIPES DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b> -Favoriser une exploitation durable de la forêt, respectueuse de la biodiversité, des paysages et des équilibres écologiques</p> <p><b>PRINCIPES DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX</b> -Insérer les chaufferies bois dans le respect du caractère patrimonial des bourgs</p>	<p>Connaître la ressource, les gisements de bois valorisables en chaufferie... <b>*Établir un annuaire des entreprises et utilisateurs de bois</b> <b>*Finaliser le diagnostic de la ressource (lien Charte Forestière du Territoire).</b></p> <p>Accompagner les collectivités dans leur transition vers les énergies renouvelables <b>*Elaborer une stratégie de remplacement progressif des chaudières fioul et gaz par des chaufferies bois (lien avec les contrats EnR thermiques).</b></p>

		<p><b>PRINCIPES DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter la hiérarchie d'usage du bois</li> <li>-Favoriser l'utilisation de combustibles issus du recyclage et de l'économie circulaire locale</li> </ul>	<p>Animer le territoire</p> <p><b>*S'assurer qu'il existe une animation, sensibilisation, formation du réseau d'artisans locaux.</b></p>
Méthanisation	<p>Potentiel théorique relativement important mais en contradiction avec les capacités d'usage du territoire</p> <p>+ <b>5 GWh</b> +5 GWh</p>	<p><b>PRINCIPES DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser des unités de méthanisation(petite méthanisation)</li> </ul>	<p>Connaitre la ressource, les gisements de matières valorisables...</p> <p><b>*Préciser le diagnostic et la connaissance des gisements lors d'un potentiel projet</b></p>
		<p><b>PRINCIPES DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Insérer les unités de méthanisation dans le respect du caractère patrimonial des paysages agricoles</li> </ul> <p><b>PRINCIPES DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction des cultures à vocation uniquement énergétiques : la méthanisation a vocation à proposer des solutions aux déchets agricoles (effluents d'élevage, couverts végétaux, ...)- Vigilance sur les équilibres du méthaniseur (gestion des fourrages et cultures dédiées)</li> </ul>	<p>Accompagner le développement de méthanisation à la ferme</p> <p>Faire émerger quelques projets collectifs à proximité du réseau de gaz naturel</p>
Hydroélectricité	<p>Potentiel faible</p> <p>+ <b>294 GWh</b> +12 GWh</p>	<p><b>PRINCIPE GENERAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Optimiser les ouvrages existants</li> <li>-Accompagner le développement de la mini et micro-hydroélectricité</li> </ul> <p><b>PRINCIPE DE LOCALISATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-En priorité sur les cours d'eau déjà impactés avec un regard au cas par cas</li> </ul> <p><b>PRINCIPES DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintenir avec discernement les continuités écologiques des cours d'eau et préserver la ripisylve</li> </ul>	<p>Accompagner le renouvellement et la modernisation des sites équipés</p> <p><b>*Zoomer sur l'état des seuils et définir leur avenir (à supprimer, à équiper, à rénover au titre du patrimoine...).</b></p> <p>Anticiper les conflits d'usages</p> <p><b>*Sensibiliser, communiquer.</b></p>

<b>Eolien</b>	Potentiel théorique relativement important mais en contradiction avec la préservation des paysages et de la biodiversité <b>16 GWh</b> +0 GWh	<b>PRINCIPE GENERAL</b> -Préserver les paysages (Charte du Parc) -Préserver la biodiversité (Charte du Parc) -Ne pas soutenir les projets éoliens sur le territoire du PNR	Partager la position du Parc <b>*Communiquer et sensibiliser sur les conclusions de l'étude paysagère.</b>
<b>Géothermie et solaire thermique</b>	Potentiel à développer en adéquation avec l'usage spécifique ++ <b>1 GWh</b> +33 GWh	<b>PRINCIPE GENERAL</b> -Soutenir et encourager le développement de la géothermie et du solaire thermique	Créer une dynamique autour de la géothermie et faire émerger des premiers projets <b>*Etudier la faisabilité de réseaux de chaleur et la possibilité d'y intégrer de la géothermie.</b> <b>*Accompagner les communes pour identifier des projets pour lesquels la géothermie serait adaptée.</b>
		<b>PRINCIPES DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX</b> -Favoriser l'intégration des panneaux en toiture	Développer le recours au solaire thermique et populariser ce type d'installations <b>*Utiliser le cadastre solaire pour promouvoir ce potentiel et développer les unités de production solaire thermique auprès des particuliers et collectivités.</b> <b>*Proposer des opérations d'achats groupés.</b>
<b>Hydrogène</b>	Potentiel basé sur les productions d'EnR locales (PV, hydro...) +	<b>PRINCIPE D'EXPERIMENTATION</b> -Basé sur le potentiel fort de production de solaire électrique -Dimensionner des projets sur des besoins locaux	Accompagner des projets pilotes <b>*Participation aux démarrages de potentiels projets territoriaux.</b>

La feuille de route ne pourra se mettre en œuvre qu'en échangeant, et travaillant avec tous les différents partenaires suivants : Région Nouvelle-Aquitaine, Départements, Chambres d'agriculture, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, CAPEB (l'artisanat du bâtiment), AFPMA (centre de formation et de conseils), communautés de communes, communes, syndicats d'énergie, sociétés d'économie mixte EnR, associations et sociétés citoyennes d'EnR, Centre Régional des Energies Renouvelables, Plateforme de rénovation énergétique, entreprises, artisans, office national des forêts, interprofession FiBois, union des collectivités forestières, EDF, ENEDIS, RTE et porteurs de projets d'EnR.

## Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- d'approuver la stratégie « énergies renouvelables » du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;
- d'autoriser le Président à :
  - Lancer les démarches nécessaires pour enclencher la feuille de route ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

## LE COMITE SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

- d'approuver la stratégie « énergies renouvelables » du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;
- d'autoriser le Président à :
  - Lancer les démarches nécessaires pour enclencher la feuille de route ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

Nombre de délégués en exercice : 181

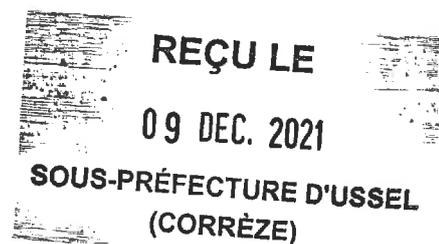
**Présents : 52/ Votants : 73(dont 21 pouvoirs) / Pour 70 / Contre : 1 / Abstention : 2**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité  
Le 09.12.21  
et qu'elle a été affichée  
Le 09.12.21



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*



100

100